



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
9 novembre 2004
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Trente-deuxième session

10-28 janvier 2005

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Application de l'article 21 de la Convention
sur l'élimination de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes**

**Rapport établi par les institutions spécialisées
des Nations Unies concernant l'application
de la Convention sur l'élimination de toutes les formes
de discrimination à l'égard des femmes dans les domaines
qui entrent dans le cadre de leurs activités**

Note du Secrétaire général

Additif

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture (FAO)**

1. Le 30 septembre 2004, le Secrétariat, au nom du Comité, a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à présenter au Comité un rapport sur les renseignements que les États lui ont fournis au sujet de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités, pour compléter l'information figurant dans les rapports des États parties à la Convention devant être examinés à la trente-deuxième session.
2. Par ailleurs, le Comité souhaitait avoir des renseignements sur les activités, programmes et décisions de la FAO visant à promouvoir l'application de la Convention.
3. Le rapport ci-joint fait suite à la demande du Comité.

* CEDAW/C/2005/I/1.



Rapport présenté au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, à sa trente-deuxième session par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Algérie

1. En 2000¹, l'Algérie comptait 30 245 000 habitants, dont 43 % vivaient dans les zones rurales. Environ 24 % de la population de l'Algérie dépendait directement ou indirectement de l'agriculture et 24 % de la population active travaillait dans le secteur agricole.

Les femmes dans l'agriculture

2. En 2000, les femmes représentaient 28 % de la population active et 48 % exerçaient des activités agricoles. Les femmes représentaient 51 % de la main-d'œuvre agricole totale.

Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en faveur de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et de l'égalité des sexes

3. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fourni une assistance technique pour la conception du Plan d'action national en vue d'intégrer l'égalité des sexes dans les politiques, les programmes et la législation du pays et a apporté un appui à deux projets, dont l'un est exécuté par le Ministère de l'agriculture et du développement rural et le deuxième concerne l'éducation, la communication, l'emploi et le système de soins de santé. Les activités menées au titre de ces deux projets portent sur l'évaluation de l'égalité des sexes dans l'agriculture et le développement rural, ainsi que sur la formation de cadres nationaux aux analyses reposant sur des approches participatives et à l'élaboration d'un plan d'action visant à intégrer les considérations d'égalité entre les sexes dans les politiques, les programmes et la législation du pays.

4. La FAO a aussi fourni une assistance technique pour la prise en compte des conditions spécifiques de chaque sexe dans le recensement général de l'agriculture afin de faire en sorte que les données recueillies et analysées fassent mieux ressortir la contribution effective des femmes dans l'activité agricole.

5. La FAO recueille à travers le projet Dimitra des informations détaillées sur les organisations et projets ayant trait aux femmes dans les zones rurales, à la sécurité alimentaire et au développement durable en Afrique et au Proche-Orient. En mettant à disposition ces informations, le projet vise à mieux faire ressortir la contribution des femmes des zones rurales au développement en faisant appel aux moyens traditionnels de communication et aux nouvelles technologies de l'information. Le projet Dimitra vise à sensibiliser davantage les acteurs du développement à l'égalité des sexes et à promouvoir l'échange et la diffusion d'informations. La base de données compte 26 projets concernant l'Algérie. Ceux-ci visent à aider les femmes

des zones rurales dans leurs activités agricoles et à renforcer les capacités en matière de sécurité alimentaire des ménages.

Croatie

6. En 2000¹, la Croatie comptait 4 446 000 habitants, dont 42 % vivaient en milieu rural. Environ 8 % de la population dépendait directement ou indirectement de l'agriculture. Les travailleurs agricoles représentaient 8 % de la population active.

Les femmes dans l'agriculture

7. En 2000, les femmes représentaient 44 % de la population active et 7 % exerçaient des activités agricoles. Les femmes représentaient 36 % de la main-d'œuvre agricole totale.

Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et de l'égalité des sexes

8. Dans le cadre du programme d'aide de la FAO aux États membres, destiné à appuyer les activités nationales concernant l'exécution du Programme d'action adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en septembre 1995, et du Plan d'action de la FAO sur l'égalité des sexes et le développement (2002-2007), un atelier de formation sur l'analyse des facteurs socioéconomiques et des questions relatives à l'égalité des sexes a été organisé en collaboration avec le Service consultatif agricole de Croatie. L'atelier s'est penché sur les moyens de renforcer les capacités du groupe composé de 23 spécialistes du développement à intégrer les questions socioéconomiques et le souci d'égalité entre les sexes dans les stratégies de développement rural. Ce groupe de spécialistes formera à son tour d'autres spécialistes.

Italie

9. En 2000¹, l'Italie comptait 57 536 000 habitants, dont 33 % vivaient dans les zones rurales. Environ 5 % de la population du pays dépendait directement ou indirectement de l'agriculture et 5 % de la population active travaillait dans l'agriculture.

Les femmes dans l'agriculture

10. En 2000, les femmes représentaient 39 % de la population active et 5 % exerçaient des activités agricoles. Les femmes représentaient 41 % de la main-d'œuvre agricole totale.

Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et de l'égalité des sexes

11. Dans le cadre du Programme d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe, la FAO a mené plusieurs activités de sensibilisation, dont un exposé sur l'importance des questions socioéconomiques et d'égalité des sexes dans le développement rural et agricole s'adressant aux milieux universitaires de Florence, Turin et Viterbo et organisé à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation ayant pour thème « Ce sont les femmes qui nourrissent le monde ». Une étude sur un projet de rizipisciculture a en outre été réalisée en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Elle visait à analyser les rôles des deux sexes et les questions socioéconomiques – allant de la préparation des étangs de pisciculture à la capture, la commercialisation, la transformation, l'accès au crédit et le contrôle des revenus, la santé et la nutrition des ménages.

République démocratique populaire lao

12. En 2000¹, la République démocratique populaire lao comptait 5 279 000 habitants, dont 81 % vivaient dans les zones rurales. Environ 76 % de la population dépendait directement ou indirectement de l'agriculture et 76 % de la population active travaillait dans le secteur agricole.

Les femmes dans l'agriculture

13. En 2000, les femmes représentaient 47 % de la population active et 79 % exerçaient des activités agricoles. Les femmes représentaient 49 % de la main-d'œuvre agricole totale.

Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et de l'égalité des sexes

14. Dans le cadre du Programme d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe, la FAO a mené, en collaboration avec le PNUD, une évaluation sur un projet de rizipisciculture. Cette étude visait à analyser les rôles des deux sexes et les questions socioéconomiques – allant de la préparation des étangs de pisciculture à la capture, la commercialisation, la transformation, l'accès au crédit et le contrôle des revenus, la santé et la nutrition des ménages.

15. Le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique a organisé, en collaboration avec le Ministère de l'agriculture et des forêts, une consultation régionale sur « La promotion des femmes des zones rurales après la conférence de Beijing+5 ». En outre, en collaboration avec le Bureau régional de la FAO en République démocratique populaire lao, un appui a été apporté au Ministère de l'agriculture et des forêts touchant le renforcement de l'égalité entre les sexes dans l'élaboration des politiques, ainsi qu'à un programme de terrain centré sur « les

produits forestiers autres que le bois destinés à assurer des moyens de subsistance » et au programme national de sécurité alimentaire. Plusieurs projets sont exécutés sur le terrain en vue d'aider les femmes des zones rurales par la fourniture d'intrants et la formation, l'objectif étant d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages.

Paraguay

16. En 2000¹, le Paraguay comptait 5 470 000 habitants dont 44 % vivaient dans les zones rurales. Environ 40 % de la population dépendait directement ou indirectement de l'agriculture et 34 % de la population active travaillait dans le secteur agricole.

Les femmes dans l'agriculture

17. En 2000, les femmes représentaient 30 % de la population active et 6 % exerçaient des activités agricoles. Les femmes représentaient 5 % de la main-d'œuvre agricole totale.

Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et de l'égalité des sexes

18. La FAO a apporté un appui à plusieurs institutions, organisations non gouvernementales (ONG) et ministères pour les aider à élaborer des projets et des programmes soucieux d'égalité entre les sexes. Elle a aussi mené des activités visant à sensibiliser les spécialistes du développement et de l'économie à l'importance de l'égalité entre les sexes en matière d'accès aux ressources et aux services. C'est ainsi qu'au titre du Programme d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe, elle a organisé un atelier sous-régional de formation des formateurs dans le cadre de ses programmes d'assistance aux pays membres, qui visent à apporter un appui aux activités nationales concernant la mise en œuvre du Programme d'action adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Trente-trois spécialistes du développement représentant diverses institutions publiques et des ONG d'Argentine, de Bolivie, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay ont pris part à cet atelier. Les spécialistes ont formé un groupe de formateurs qui, à leur tour, formeront d'autres spécialistes. Un atelier de formation et de sensibilisation à l'importance et la collecte de données ventilées par sexe a aussi été organisé à l'intention de fonctionnaires du Ministère de l'agriculture, de l'Institut de statistique et du Ministère de la condition de la femme.

19. La FAO a également apporté son concours à l'exécution de projets bénéficiant directement aux femmes des zones rurales dans les domaines de la commercialisation, le crédit et l'accès aux autres ressources et services. Elle a ainsi aidé à la mise en œuvre de systèmes de microcrédit pour les femmes des zones rurales.

20. Sur le terrain, la FAO a contribué à renforcer les capacités des femmes vivant en milieu rural dans un certain nombre de secteurs, l'objectif étant d'assurer la sécurité alimentaire des ménages.

21. La FAO a également élaboré une fiche signalétique destinée à mieux faire connaître la contribution de ces femmes au développement rural et agricole.

Samoa

22. En 2000¹, Samoa comptait 173 000 habitants, dont 78 % vivaient dans les zones rurales. Environ 35 % de la population dépendait directement ou indirectement de l'agriculture et 34 % de la population active travaillait dans le secteur agricole.

Les femmes dans l'agriculture

23. En 2000, les femmes représentaient 33 % de la population active et 35 % exerçaient des activités agricoles. Les femmes représentaient 33 % de la main-d'œuvre agricole totale.

Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et de l'égalité des sexes

24. La FAO a apporté son concours à l'exécution de plusieurs projets destinés à autonomiser les femmes des zones rurales grâce à la campagne Telefood, lancée en 1997 dans le but de sensibiliser à la nécessité et à l'urgence de la lutte contre la faim. C'est ainsi que 20 femmes du village de Siumu ont bénéficié d'une formation dans le domaine de la petite apiculture commerciale. Tous les équipements, dont les cadres, les plateaux de fond, les ruches, les enfumoirs, les vêtements de protection, ainsi que 20 couvains, ont été financés dans le cadre de ce projet. On compte 24 projets Telefood à Samoa, dont l'exécution permettra d'autonomiser les femmes des zones rurales de façon directe ou indirecte.

Turquie

25. En 2000¹, la Turquie comptait 68,281 millions d'habitants dont 66 % vivaient dans les zones rurales. Environ 31 % de la population dépendait directement ou indirectement de l'agriculture et 46 % de la population active travaillait dans le secteur agricole.

Les femmes dans l'agriculture

26. En 2000, les femmes représentaient 38 % de la population active et 75 % exerçaient des activités agricoles. Les femmes représentaient 61 % de la main-d'œuvre agricole totale.

**Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture en faveur de l'autonomisation des femmes
dans les zones rurales et de l'égalité des sexes**

27. La FAO a apporté son concours à l'exécution de plusieurs projets en Turquie, destinés à autonomiser les femmes des zones rurales grâce à la campagne Telefood, lancée en 1997 dans le but de sensibiliser à la nécessité et à l'urgence de la lutte contre la faim. Dans le cadre d'un de ces projets, des femmes ont reçu quatre ovins chacune. Par ailleurs, 160 familles ont reçu des semences et des greffons pour planter des cerisiers, des pêchers et des pommiers et ont été formées à les produire en pépinière et à les commercialiser. Les agriculteurs qui en feront l'acquisition les replanteront. On compte 11 projets Telefood en Turquie, dont l'exécution permettra d'autonomiser les femmes des zones rurales de façon directe ou indirecte.

28. Dans le cadre du projet Dimitra, la FAO recueille des informations détaillées sur des organisations et des projets ayant trait aux femmes dans les zones rurales, à la sécurité alimentaire et au développement durable. En mettant ces informations à disposition, le projet permettra de donner plus de visibilité à la contribution des femmes des zones rurales au développement en faisant appel aux moyens traditionnels de communication et aux nouvelles technologies de l'information. Le projet Dimitra vise à sensibiliser davantage les acteurs du développement à l'égalité des sexes et à promouvoir l'échange et la diffusion d'informations. La base de données compte cinq organisations qui exécutent des projets bénéficiant aux femmes des zones rurales de la Turquie.

Notes

¹ Données tirées des bases de données statistiques de la FAO.